

LIBRE OPINION / OPINION

276 ♦ **Requêtes aux fins de saisie-contrefaçon : le requérant doit justifier de ses droits !**

Michel Abello

DOCTRINE / ARTICLES

278 ♦ **Le droit moral de l'artiste-interprète
Retour sur les silences troublants du législateur**

Tristan Azzi

« Le Code de la propriété intellectuelle énonce les divers éléments qui composent le droit moral de l'auteur. Or, si certains d'entre eux sont expressément repris dans les dispositions consacrées à l'artiste-interprète, d'autres ont en revanche été omis, comme par exemple le droit de divulgation, le droit de repentir ou de retrait, ou encore la perpétuité. Faut-il en déduire que l'artiste-interprète est privé de leur bénéfice ? La présente étude invite à apporter une réponse nuancée à cette question.

*Interpreter artist's moral right
Back on legislator's unsettling silence*

« The French Intellectual Property Code sets out the diverse elements that compose the author's moral right. If some of them are specifically included in the interpreter-artist's provisions, some others have been however omitted, like, for instance, disclosure right, retraction or retirement right, and even perpetuity. Should deprivation of their benefits be inferred from this failure ? The current study provides a nuanced response.

291 ♦ **Article 6 de la directive 89/104 : la notion d'usage honnête, le cheval de Troie de la concurrence déloyale du droit communautaire**

Patrice de Candé
Alix Phiquéal d'Arusmont

« L'article 6 intitulé « limitation des effets de la marque » constitue-t-il réellement une exception aux droits conférés à son titulaire ? L'examen détaillé de ce texte

suggère une réponse négative et conduit ainsi à s'interroger sur l'utilité et la portée de cette disposition. Pourtant l'interprétation large que la CJCE a donnée de l'article 6, au fur et à mesure des décisions rendues en la matière, a permis à cette dernière de s'inviter dans le domaine de concurrence déloyale alors même qu'il s'agit d'une branche du droit non harmonisée, relevant de ce fait de la réglementation applicable dans chaque État membre.

Article 6 of Directive 89/104/EEC : the « honest use » concept, the Trojan horse of the unfair competition in community law

« Does the « limitation of the effects of a trade mark » headed article 6 really constitute an exception to their holder's rights ?

An in-depth analysis suggests a negative answer and leads thereby to question utility and scope of this provision. However, the liberal interpretation given by the Court of Justice of the European Communities, as and when the decisions are taken in this matter, allowed it to enter into the unfair competition field. It has yet to do with a non-harmonised law branch ; therefore under each member states regulation.

299 ♦ **Contrefaçon de défilés de mode sur internet**

Grégoire Corman
Cordélia Flourens
Virginie Ulmann

« Plusieurs actions mettant en cause la reproduction de photographies sur le site internet < Firstview.com > ont permis à la Cour de cassation de consacrer la protection des défilés de mode par le droit d'auteur. Elles ont en outre montré que l'exception de fair use pouvait constituer un obstacle pour les titulaires de droit d'auteur qui souhaitent faire cesser la diffusion non autorisée de leurs œuvres depuis un site américain. L'étude de ces décisions permet ainsi d'examiner les conséquences de l'application du droit d'auteur aux défilés de mode ainsi que les stratégies d'actions dont disposent les ayants droit lorsqu'il est porté atteinte à leurs créations depuis un site internet américain.

Infringement of rights on fashion shows on the Internet

« A number of legal actions involving the reproduction of photographs on the website < Firstview.com > allowed the French Supreme Court to rule for the first time that fashion shows may be protected under French author's rights. These lawsuits also showed that the fair use exception could constitute in France an obstacle to the holders of author's rights who try to oppose the unauthorized publication of their works from an American website. Through the analysis of these decisions, we will examine the consequences of the application of author's rights to fashion shows, as well as the courses of action available to rights holders when their works are infringed on an American website.

308 ♦ **La sanction pécuniaire de la contrefaçon de brevet : comparaison des termes de la directive 2004/48 transposée en France et de la loi fédérale américaine**

Stanislas Roux-Vaillard

« Certains ont pu un temps craindre que la directive 2004/48 permette l'introduction, en droit français, des dommages et intérêts punitifs propres au système américain ; alors qu'elle est aujourd'hui transposée, il est d'actualité de comparer le droit français « nouveau » de l'évaluation du préjudice au système pragmatique américain qui a su joindre à la compensation du breveté, la dissuasion du contrefacteur.

The patent infringement fine : terms comparison between the directive 2004/48/EEC transposed in France and the federal American law.

« Some feared the directive 2004/48 would allow the introduction in French law of punitive damages particular to the American system.

Whereas the directive is today transposed, the comparison of the « new » damage assessment French law with the pragmatic American system, which managed to bring together patentee's compensation and counterfeiter deterrence, is a going concern.

CHRONIQUES / CASE COMMENTS

318 ♦ **Droit d'auteur et droits voisins**
Copyright and Neighbouring Rights

André Lucas
Valérie-Laure Benabou
Jean-Michel Bruguière

350 ♦ **Droit des créations techniques**
Patents

Jean-Christophe Galloux
Ernest Gutmann
Bertrand Warusfel

359 ♦ **Concurrence – Responsabilité civile**

Competition – Unfair Commercial Practices
Jérôme Passa

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER /
NEWS FROM ABROAD

368 ♦ **Lettre d'Allemagne**
Qu'y a-t-il dans la « deuxième corbeille » ?
La loi allemande du 26 octobre 2007 relative au droit d'auteur dans la société de l'information

Agnès Lucas-Schloetter

REVUE DES THÈSES / THESE REVIEWS

376

ACTUALITÉS / UPDATE

382 ♦ **Publications récentes**
Bibliography

383 ♦ **Actualité réglementaire**
Legislative and Administrative Developments